30 km de richesses à découvrir !

MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

AVIS PUBLIC

Avis public est donné de ce qui suit:

Lors de la séance spéciale tenue le 19 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 290-2023 intitulé,
RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Donné à Preissac, ce vingt décembre deux mille vingt-trois.

Gérard Pétrin
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en conformité avec le règlement numéro 273-2020 adopté en vertu de l'article 433.1 du code municipal, le 25 février 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 20 décembre 2023.

Gérard Pétrin
Directeur général et greffier-trésorier